



# Assemblée générale

Distr. limitée  
9 avril 2019

Anglais, arabe et français seulement

---

## Réunion régionale pour l'Afrique préparatoire au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Addis-Abeba, 9-11 avril 2019

### Projet de rapport

*Rapporteur* : Lunga Bengu (Afrique du Sud)

### I. Introduction

1. Dans sa résolution [56/119](#), intitulée « Rôle, fonctions, périodicité et durée des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants », l'Assemblée générale a décidé que chaque congrès serait précédé de réunions préparatoires régionales et que les futurs congrès s'intituleraient « Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale ».
2. Le Groupe intergouvernemental d'experts sur les enseignements tirés des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui s'est réuni à Bangkok du 15 au 18 août 2006, a examiné la manière dont les préoccupations et les perspectives régionales pouvaient être intégrées dans la préparation des congrès. Il a souligné l'importance des réunions préparatoires régionales comme outil essentiel de préparation des congrès et noté que, malgré la mondialisation et la nature de plus en plus transnationale de la criminalité, les différentes régions du monde continuaient à avoir des préoccupations différentes qu'elles voulaient voir convenablement prises en compte lors de l'examen de différents thèmes par les congrès ([E/CN.15/2007/6](#), par. 23).
3. Dans sa résolution [72/192](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de faciliter l'organisation des réunions régionales préparatoires au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et de dégager les ressources voulues pour permettre aux pays les moins avancés de participer à ces réunions et au quatorzième Congrès, suivant la pratique établie et en consultation avec les États Membres. Dans cette résolution, elle a encouragé les programmes des Nations Unies, les institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernés, ainsi que d'autres organisations professionnelles, à coopérer avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) pour préparer le quatorzième Congrès.



4. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir, en coopération avec les instituts composant le réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et en temps voulu, un guide de discussion en vue des réunions régionales préparatoires au quatorzième Congrès et du Congrès lui-même, et elle a invité les États Membres à participer activement à ce processus.

5. À sa vingt-septième session, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a examiné le projet de guide de discussion. Dans sa résolution 73/184, l'Assemblée générale a pris note avec satisfaction du projet de guide et a prié le Secrétaire général de le finaliser dans les meilleurs délais, en tenant compte des recommandations de la Commission, ainsi que des observations et autres réactions des États Membres, pour que les réunions régionales préparatoires au quatorzième Congrès puissent se tenir le plus tôt possible en 2019. La version finale du guide de discussion (A/CONF.234/PM.1) a été publié en septembre 2018.

6. Dans sa résolution 72/192, l'Assemblée générale a encouragé les gouvernements à engager très tôt les préparatifs du quatorzième Congrès par tous les moyens appropriés, y compris, le cas échéant, la création de comités préparatoires nationaux. Dans cette même résolution, ainsi que dans sa résolution 73/184, elle a instamment prié les participants aux réunions régionales préparatoires d'examiner les questions de fond inscrites à l'ordre du jour et les thèmes des ateliers du quatorzième Congrès, et de formuler des recommandations axées sur l'action qui serviraient de point de départ aux projets de recommandations et de conclusions dont le Congrès serait saisi.

## **II. Conclusions et recommandations**

7. [...]

## **III. Participation et organisation des travaux**

### **A. Date et lieu de la Réunion**

8. La Réunion régionale pour l'Afrique préparatoire au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale s'est tenue du 9 au 11 avril 2019, à Addis-Abeba.

### **B. Participation**

9. Les États Membres ci-après de la Commission économique pour l'Afrique étaient représentés à la Réunion : Afrique du Sud, Algérie, Burkina Faso, Burundi, Congo, Égypte, Éthiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Libye, Madagascar, Malawi, Maroc, Namibie, Nigéria, Soudan, Tunisie et Zimbabwe.

10. Le Japon était représenté par un observateur.

11. Les entités du système des Nations Unies ci-après étaient représentées par des observateurs : Commission économique pour l'Afrique (CEA), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

12. Les instituts ci-après du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale étaient représentés par des observateurs :

Conseil consultatif scientifique et professionnel international, Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) et Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient (UNAFEI).

13. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées par des observateurs : Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Ligue des États arabes, Mission de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, Organisation internationale de Police criminelle (INTERPOL) et Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique (AALCO).

14. Les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ci-après étaient représentées par des observateurs : Action jeunesse pour le développement (AJED-Congo), International Human Rights Observer, International Prison Chaplains Association, Open Society Foundation, Organisation internationale de la Francophonie, Penal Reform International et World Society for Victimology.

### C. Ouverture de la Réunion

15. La Réunion régionale pour l'Afrique préparatoire au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale a été ouverte le 9 avril 2019 par le Secrétaire de la Réunion.

16. Un représentant du Bureau régional de l'ONU DC pour l'Afrique de l'Ouest, s'exprimant au nom du Directeur exécutif, a souligné l'importance des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui offraient une tribune essentielle pour déterminer et évaluer l'état de préparation face aux défis et aux nouvelles menaces, et pour revoir périodiquement les règles et normes liées à la lutte contre la criminalité. Il a fait référence au neuvième Congrès tenu au Caire en 1995 et consacré à la coopération internationale et l'assistance technique en vue du renforcement de l'état de droit, question qui reste une préoccupation majeure pour la communauté internationale et qui est clairement liée au thème général du quatorzième Congrès. Il a également noté que le quatorzième Congrès se tiendrait à Kyoto (Japon), là où le quatrième Congrès, le premier qui ait été précédé de réunions préparatoires régionales, avait eu lieu 50 ans auparavant. Depuis, les réunions préparatoires régionales avaient joué un rôle important en examinant les questions de fond et les sujets des ateliers et en formulant des recommandations concrètes selon une perspective régionale. Les conclusions des réunions de 2019 jetteraient les bases de la Déclaration de Kyoto devant être adoptée en 2020. Il a mentionné l'appui fourni par le pays hôte du treizième Congrès, qui s'était tenu à Doha, en 2015, dans le cadre du processus de suivi. Il a souligné que le treizième Congrès avait mis l'accent sur les relations synergiques qui existaient entre l'état de droit et le développement durable, et que les résultats obtenus sur le plan politique avaient été pris en compte dans l'objectif de développement durable n° 16. Le quatorzième Congrès, qui allait se tenir cinq ans après l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, serait l'occasion de faire le point et de formuler des recommandations pratiques et opérationnelles en faveur de sociétés pacifiques et justes.

17. Un représentant du Bureau de programme de l'ONU DC en Éthiopie a souligné l'importance du quatorzième Congrès pour les pays d'Afrique et a fourni des informations sur les programmes et les activités de renforcement des capacités actuellement menés par l'ONU DC en vue d'aider les praticiens et autres parties prenantes dans divers domaines de la prévention du crime et de la justice pénale.

18. Un moment de silence a été observé à l'ouverture de la Réunion.

## D. Élection du Bureau

19. À la 1<sup>re</sup> séance, le 9 avril 2019, les membres du Bureau ci-après ont été élus par acclamation :

<i>Présidente</i> :	Vivian N. Okeke (Nigéria)
<i>Vice-Président</i> :	Nabil Hattali (Algérie)
<i>Rapporteur</i> :	Lunga Bengu (Afrique du Sud)

## E. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

20. À la 1<sup>re</sup> séance également, l'ordre du jour provisoire ci-après (A/CONF.234/RPM.4/L.1) a été adopté :

1. Ouverture de la Réunion.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
4. Thème principal du quatorzième Congrès : « Faire progresser la prévention de la criminalité, la justice pénale et l'état de droit : vers la réalisation du Programme 2030 ».
5. Questions de fond inscrites à l'ordre du jour et sujets des ateliers du quatorzième Congrès :
  - a) Stratégies globales de prévention de la criminalité au service du développement social et économique (point 3 de l'ordre du jour) ; et la prévention de la criminalité fondée sur des données factuelles : les statistiques, les indicateurs et l'évaluation à l'appui de pratiques efficaces (atelier 1) ;
  - b) Approches intégrées face aux problèmes rencontrés par le système de justice pénale (point 4 de l'ordre du jour) ; et la réduction de la récidive : repérer les risques et concevoir des solutions (atelier 2) ;
  - c) Approches multidimensionnelles suivies par les pouvoirs publics pour promouvoir l'état de droit, notamment en assurant l'accès de tous à la justice ; en mettant en place des institutions efficaces, responsables, impartiales et non exclusives ; et en envisageant des mesures sociales, éducatives et autres, propres notamment à favoriser une culture de la légalité respectueuse des identités culturelles, conformément à la Déclaration de Doha (point 5 de l'ordre du jour) ; et l'éducation et l'engagement des jeunes, éléments déterminants pour la résilience des sociétés face à la criminalité (atelier 3) ;
  - d) Coopération internationale et assistance technique visant à prévenir et combattre toutes les formes de criminalité : a) le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations ; et b) les formes de criminalité nouvelles et émergentes (point 6 de l'ordre du jour) ; et les tendances actuelles de la criminalité, les évolutions récentes et les solutions nouvellement apparues, en particulier le recours aux nouvelles technologies pour commettre des actes criminels et lutter contre la criminalité (atelier 4).
6. Recommandations pour le quatorzième Congrès.

7. Adoption du rapport et clôture de la Réunion.

21. À la même séance, les participants ont approuvé l'organisation des travaux de la Réunion. La liste des documents dont ils étaient saisis est annexée au présent rapport.

## **F. Questions diverses**

22. Un représentant du Japon, pays hôte du quatorzième Congrès, a fait le point, y compris au moyen d'une présentation vidéo, sur les questions d'organisation et de fond relatives aux préparatifs du quatorzième Congrès et du Forum de la jeunesse qui le précéderait. Il a donné des informations sur Kyoto, la ville qui accueillerait le Congrès. Il a également donné un aperçu des délibérations et des conclusions du quatrième Congrès, qui s'était tenu dans la même ville en 1970 et qui était le premier à avoir débouché sur l'adoption d'une déclaration politique.

23. L'observateur de l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient a fait une déclaration pour donner des informations sur les préparatifs des ateliers et des activités du quatorzième Congrès. Il a encouragé les États Membres à envisager d'inclure dans leurs délégations des experts ayant des connaissances techniques sur les questions examinées aux ateliers. Il a également évoqué les efforts déployés par l'Institut pour mettre en place un réseau international d'anciens étudiants et a encouragé les anciens étudiants venant de différents pays, notamment d'Afrique, à participer activement au quatorzième Congrès.

24. L'observateur du Conseil consultatif scientifique et professionnel international a présenté les modalités à suivre pour l'organisation des réunions qui se tiendront en marge du quatorzième Congrès.

## **IV. Adoption du rapport et clôture de la Réunion**

25. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 11 avril 2019, la Réunion a examiné et adopté son rapport ([A/CONF.234/RPM.4/L.2](#) et [Add. 1 à 4](#)).

## Annexe

### Liste des documents

<a href="#">A/CONF.234/PM.1</a>	Guide de discussion
<a href="#">A/CONF.234/RPM.4/L.1</a>	Ordre du jour provisoire annoté
A/CONF.234/RPM.4/L.2 et Add.1 à 4	Projet de rapport
A/CONF.234/RPM.4/INF.2	Liste des participants
A/CONF.234/PM/CRP.1	Note du Secrétariat intitulée « From policy directives to concrete results: a quinquennial strategic operational roadmap »

---